



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°835) DE MISE A  
DISPOSITION LA SALLE POLE DOCUMENTAIRE  
A L'ASSOCIATION ENSEMBLE L'ARPEGGIATA,  
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-007  
EN DATE DU 10 JANVIER 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Ensemble l'Arpeggiata » représentée par sa Directrice artistique Madame Christina PLUHAR, dont le siège social est situé au 259 bis avenue Daumesnil, 75012 Paris, d'organiser une répétition, dans la salle Pôle Documentaire, le dimanche 11 décembre 2022 de 13h00 à 20h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Ensemble l'Arpeggiata » représentée par sa Directrice artistique Madame Christina PLUHAR, dont le siège social est situé au 259 bis avenue Daumesnil, 75012 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 136,50 € TTC (cent-trente-six euros et cinquante centimes), afin d'organiser une répétition, dans la salle Pôle Documentaire, le dimanche 11 décembre 2022 de 13h00 à 20h00 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230110-lmc1H10031H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/01/2023 Date de Publication : 10/01/2023
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------